



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 23 mars 2017
3003 Berne-Wabern, le 21 mars 2017

Le mois de février 2017 en un coup d'œil

	Février 2017	Janvier - Février 2016	Janvier - Février 2017
Etrangers (population résidente permanente)	2'036'396	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	4'849	10'788	10'276
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7'052	15'858	15'837
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'204	2'753	2'634
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	393	850	792
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	599	1'058	1'379
Dérogations aux conditions générales d'admission	265	608	550
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'242	7'547	6'912
Naturalisation	3'839	5'435	6'000

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 28.02.2017

Population étrangère résidente permanente			
	Février 2016	Février 2017	Différence en %
Total	2'002'218	2'036'396	1.7
UE-28/AELE	1'369'987	1'394'708	1.8
UE-17	1'243'484	1'258'166	1.2
UE-8	74'396	81'431	9.5
UE-2	18'632	22'099	18.6
Croatie	29'525	29'019	-1.7
Ressortissants d'Etats tiers	632'231	641'688	1.5

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'036'396	100.0%	34'178	1.7%
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	24'804	1.2%	-2'029	-7.6%
Autorisations de séjour	696'460	34.2%	12'824	1.9%
Autorisations d'établissement	1'315'132	64.6%	23'383	1.8%

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Février 2016	Février 2017	Différence en %
Total	53'562	52'653	-1.7
UE-28/AELE	43'977	42'891	-2.5
UE-17	34'015	32'768	-3.7
UE-8	7'754	7'718	-0.5
UE-2	1'904	2'066	8.5
Croatie	206	239	16.0
Ressortissants d'Etats tiers	9'585	9'762	1.8

Source : SYMIC

- En février 2017, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.5% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.5%.
- En février 2017, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 81.5% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 18.5% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2016	Février 2017	Différence en %	Janvier - février 2016	Janvier - février 2017	Différence en %
Total	11'142	10'697	-4.0	24'319	22'458	-7.7
UE-28/AELE	7'683	7'163	-6.8	16'864	15'373	-8.8
UE-17	6'490	5'952	-8.3	14'235	12'648	-11.1
UE-8	885	797	-9.9	2'025	1'820	-10.1
UE-2	234	374	59.8	464	779	67.9
Croatie	48	25	-47.9	84	74	-11.9
Ressortissants Etats tiers	3'459	3'534	2.2	7'455	7'085	-5.0
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2016	Février 2017	Différence en %	Janvier - février 2016	Janvier - février 2017	Différence en %
Total	7'458	8'297	11.2	16'679	17'166	2.9
UE-28/AELE	5'675	6'334	11.6	13'405	13'704	2.2
UE-17	4'211	5'055	20.0	10'325	11'015	6.7
UE-8	943	969	2.8	2'155	2'097	-2.7
UE-2	471	227	-51.8	833	462	-44.5
Croatie	28	60	114.3	61	87	42.6
Ressortissants Etats tiers	1'783	1'963	10.1	3'274	3'462	5.7

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2016	Février 2017	Différence en %	Janvier - février 2016	Janvier - février 2017	Différence en %
Total	8'369	7'913	-5.4	18'251	16'771	-8.1
UE-28/AELE	5'921	5'463	-7.7	12'959	11'867	-8.4
Ressortissants Etats tiers	2'448	2'450	0.1	5'292	4'904	-7.3

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier et février 2017: 1'793 (population étrangère résidente permanente) ; 716 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2016	Février 2017	Différence en %	Janvier - février 2016	Janvier - février 2017	Différence en %
Total	6'407	5'439	-15.1	12'636	11'273	-10.8
UE-28/AELE	4'430	4'033	-9.0	9'104	8'590	-5.6
UE-17	3'947	3'486	-11.7	8'086	7'501	-7.2
UE-8	367	420	14.4	772	816	5.7
UE-2	72	89	23.6	148	180	21.6
Croatie	23	21	-8.7	51	43	-15.7
Ressortissants Etats tiers	1'977	1'406	-28.9	3'532	2'683	-24.0
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2016	Février 2017	Différence en %	Janvier - février 2016	Janvier - février 2017	Différence en %
Total	4'279	3'995	-6.6	9'900	9'184	-7.2
UE-28/AELE	3'412	3'065	-10.2	7'946	7'305	-8.1
UE-17	2'398	2'323	-3.1	5'404	5'164	-4.4
UE-8	691	562	-18.7	1'772	1'660	-6.3
UE-2	306	169	-44.8	728	452	-37.9
Croatie	10	6	-40.0	22	16	-27.3
Ressortissants Etats tiers	867	930	7.3	1'954	1'879	-3.8

Source : SYMIC

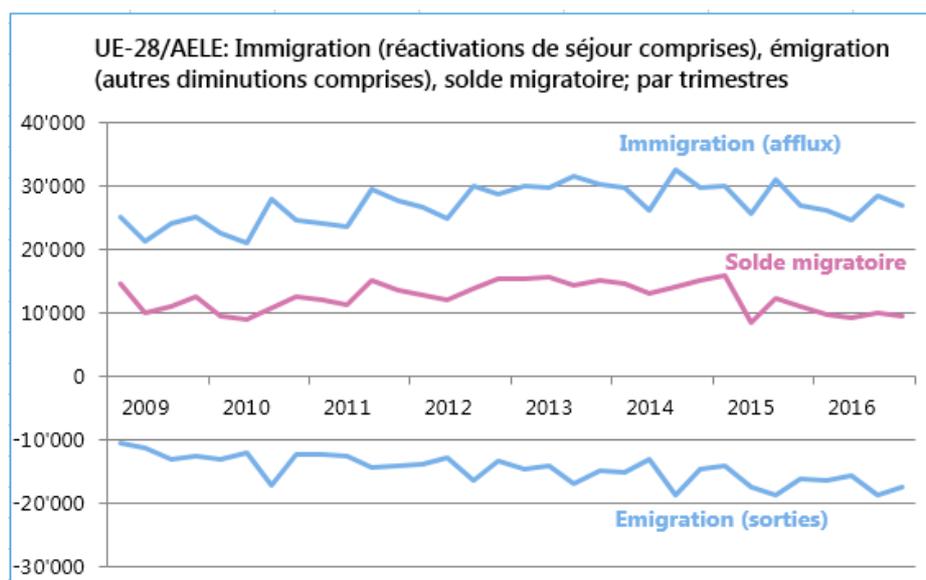
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué en février 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-4.7%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué en février 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-7.7%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué en février 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-10.8%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions de janvier et février 2017 : 2'702 (population étrangère résidente permanente) ; 9'298 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2016	Février 2017	Différence en %	Janvier - février 2016	Janvier - février 2017	Différence en %
Total	4'422	4'849	9.7	10'788	10'276	-4.7
UE-28/AELE	3'060	2'871	-6.2	7'293	6'215	-14.8
UE-17	2'407	2'282	-5.2	5'835	4'721	-19.1
UE-8	469	329	-29.9	1'133	911	-19.6
UE-2	160	263	64.4	293	559	90.8
Croatie	19	-1	-105.3	26	27	3.8
Ressortissants Etats tiers	1'362	1'978	45.2	3'495	4'061	16.2
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2016	Février 2017	Différence en %	Janvier - février 2016	Janvier - février 2017	Différence en %
Total	363	1'831	404.4	-3'072	-600	80.5
UE-28/AELE	71	1'432	1916.9	-2'597	-447	82.8
UE-17	305	1'480	385.2	-1'120	504	145.0
UE-8	-229	-25	89.1	-1'047	-678	35.2
UE-2	-22	-74	-236.4	-384	-286	25.5
Croatie	5	35	600.0	-49	-11	77.6
Ressortissants Etats tiers	292	399	36.6	-475	-153	67.8

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Mars	4'459	3'538	-20.7	3'697	2'983	-19.3	6'762	6'423	-5.0
Avril	4'475	4'429	-1.0	4'731	5'043	+6.6	7'193	7'960	+10.7
Mai	4'371	4'027	-7.9	5'010	4'497	-10.2	7'529	7'378	-2.0
Juin	4'635	4'162	-10.2	5'395	5'172	-4.1	9'345	8'893	-4.8
Juillet	4'464	3'872	-13.3	4'840	3'685	-23.9	9'340	7'527	-19.4
Août	4'218	4'171	-1.1	3'420	3'296	-3.6	6'791	6'845	+0.8
Septembre	4'710	4'542	-3.6	3'608	3'401	+1.5	7'854	7'486	-4.7
Octobre	4'944	4'515	-8.7	3'224	2'886	-10.5	7'249	6'890	-5.0
Novembre	4'202	4'198	-0.1	3'348	3'387	+1.2	6'740	6'792	+0.8
Décembre	3'282	3'140	-4.3	6'251	5'245	-16.1	9'819	8'368	-14.8
Janvier	4'554	4'277	-6.1	4'027	4'176	+3.7	9'223	8'785	-4.7
Février	4'643	3'617	-22.1	3'603	5'274	+46.4	6'635	7'052	+6.3
Total	52'957	48'488	-8.4	51'154	49'045	-4.1	94'480	90'399	-4.3

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Mars	1'081	605	-44.0	1'576	1'313	-16.7	1'767	1'699	-3.8
Avril	879	740	-15.8	1'615	1'747	+8.2	1'893	2'069	+9.3
Mai	764	711	-6.9	1'685	1'855	+10.1	1'929	2'166	+12.3
Juin	918	764	-16.8	2'112	1'933	-8.5	2'582	2'384	-7.7
Juillet	918	639	-30.4	1'795	1'431	-20.3	2'395	1'863	-22.2
Août	739	693	-6.2	1'148	1'200	+4.5	1'664	1'632	-1.9
Septembre	862	788	-8.6	1'283	1'226	-4.4	1'847	1'716	-7.1
Octobre	855	785	-8.2	1'310	1'176	-10.2	1'741	1'577	-9.4
Novembre	704	765	+8.7	1'119	1'184	+5.8	1'377	1'523	+10.6
Décembre	619	534	-13.7	1'684	1'728	+2.6	2'012	1'970	-2.1
Janvier	732	652	-10.9	1'234	1'242	+0.6	1'568	1'430	-8.8
Février	707	515	-27.2	1'105	904	-18.2	1'185	1'204	+1.6
Total	9'778	8'191	-16.2	17'666	16'939	-4.1	21'960	21'233	-3.3

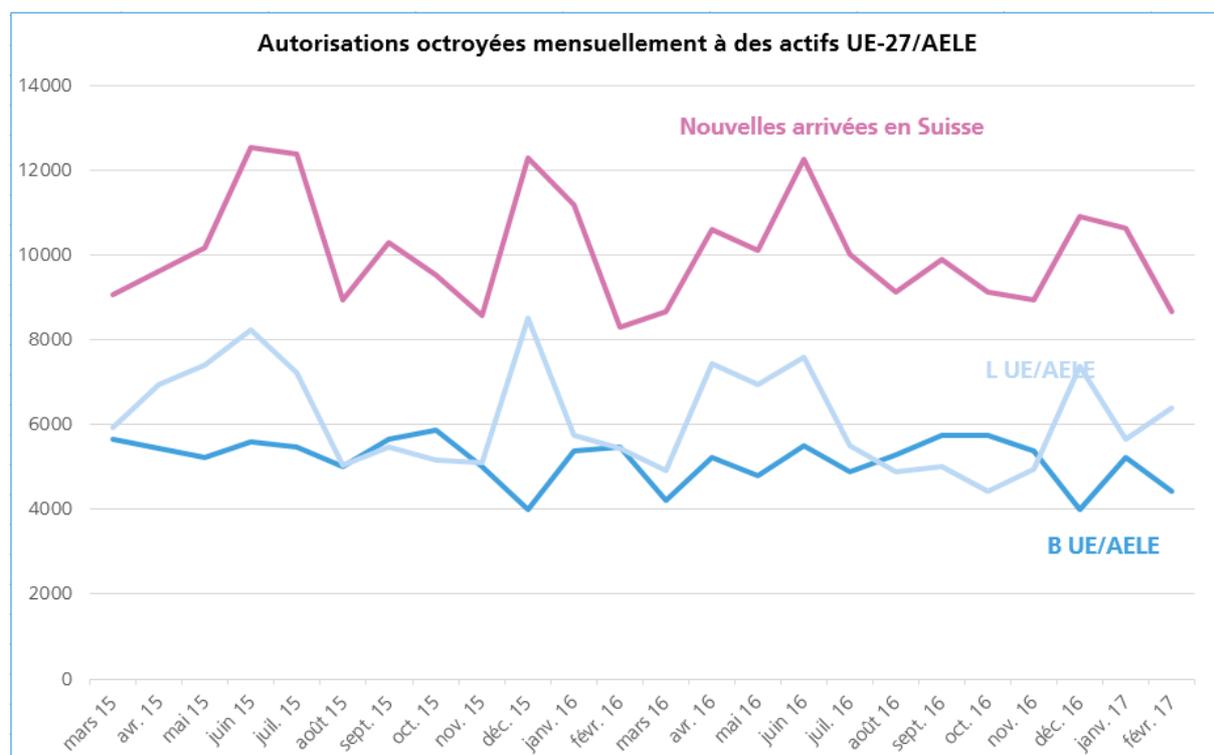
Source : SYMIC

3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Mars	99	78	-21.2	666	616	-7.5	533	550	+3.2
Avril	70	63	-10.0	611	628	+2.8	523	569	+8.8
Mai	81	65	-19.8	704	603	-14.3	697	548	-21.4
Juin	53	581	+996.2	712	492	-30.9	617	978	+58.5
Juillet	71	372	+423.9	588	385	-34.5	654	632	-3.4
Août	62	406	+554.8	483	384	-20.5	475	659	+38.7
Septembre	91	406	+346.2	592	379	-36.0	586	675	+15.2
Octobre	68	448	+558.8	636	354	-44.3	522	660	+26.4
Novembre	93	425	+356.9	631	382	-39.5	449	621	+38.3
Décembre	78	321	+311.5	570	391	-31.4	451	555	+23.1
Janvier	79	301	+281.0	496	249	-49.8	382	399	+4.5
Février	121	289	+138.8	724	211	-70.9	468	393	-16.0
Total	966	3'755	+288.7	7'413	5'074	-31.6	6'357	7'239	+13.9

Source : SYMIC



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Autorisations de séjour B Contingent total= 54 (par trimestre : 13)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 543 (par trimestre : 135)

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent
Jan	13	0	16	119
Fév	0	0	36	83
Mar				

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2015	2016	2017	2016	2017
Janvier	4'419	4'262	4'538	306'245	--
Février	3'889	3'984	3'781	306'245	
Mars	4'301	4'892		306'245	
Avril	5'223	4'980		308'175	
Mai	4'111	4'122		308'175	
Juin	5'159	4'641		308'175	
Juli	4'687	3'963		314'109	
Août	4'264	4'748		314'109	
Septembre	4'757	5'067		314'109	
Octobre	4'981	5'414		318'483	
Novembre	4'863	6'008		318'483	
Décembre	4'720	4'589		318'483	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Février 2016	Février 2017	Différence	
			absolue	en %
Total général	620 520	623 439	2 919	.5
Travailleurs	331 735	378 030	46 295	14.0
Indépendants	104 104	86 836	- 17 268	- 16.6
Travailleurs détachés	184 681	158 573	- 26 108	- 14.1

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	47 941	48 885	944	2.0
Travailleurs	19 275	22 405	3 130	16.2
Indépendants	8 845	8 103	- 742	- 8.4
Travailleurs détachés	19 821	18 377	- 1 444	- 7.3

Annonces par secteurs économiques

Total général	47 941	48 885	944	2.0
Agriculture	599	708	109	18.2
Industrie et artisanat	20 863	19 680	- 1 183	- 5.7
Services	26 479	28 497	2 018	7.6

Source : SYMIC

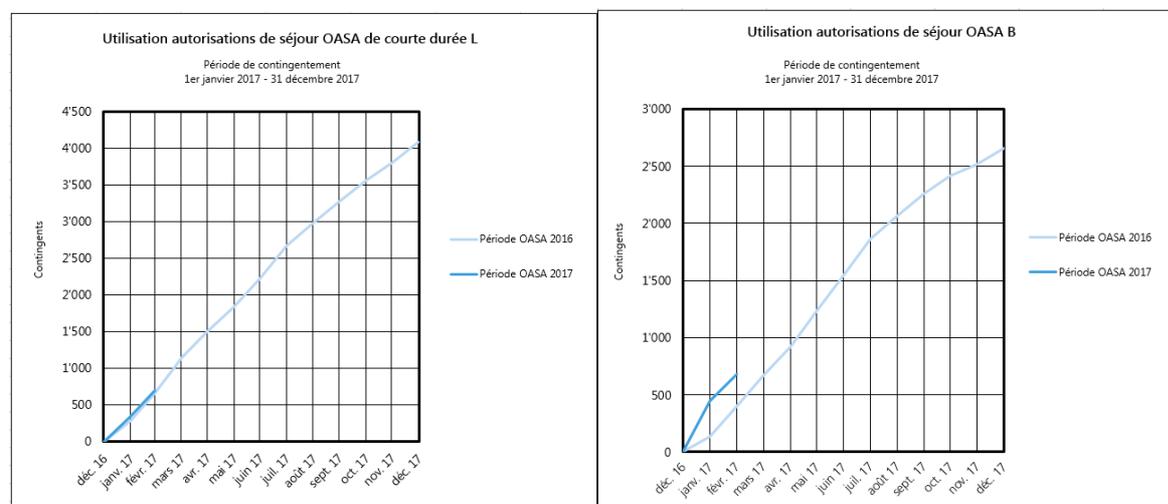
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué de mars 2016 à fin février 2017 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de - 4.3% (- 4'081 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a diminué de - 3.3% pendant cette période (- 727 personnes) par rapport à l'année précédente. Depuis le 1^{er} juin 2016, les dispositions transitoires ne sont plus applicables aux travailleurs en provenance de l'UE-2. De mars 2016 à fin février 2017, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+13.9%, + 882 personnes).
- Les [autorisations frontalières octroyées](#) ont diminué de -5.1% en février 2017 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En février 2017, 26'480 [prestataires de service](#) ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué de -7.6% (- 2'186 annonces).
- Les [prises d'emploi de courte durée](#) auprès d'un employeur suisse ont augmenté en février 2017 par rapport au même mois de l'année précédente (+ 16.2%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées
Janvier	272	337	133	443
Février	659	697	399	682
Mars	1'145		676	
Avril	1'492		923	
Mai	1'837		1'229	
Juin	2'229		1'542	
Juillet	2'669		1'860	
Août	2'981		2'068	
Septembre	3'278		2'259	
Octobre	3'555		2'413	
Novembre	3'798		*2'518	
Décembre	*4'079		*2'657	

Source : SYMIC

*Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

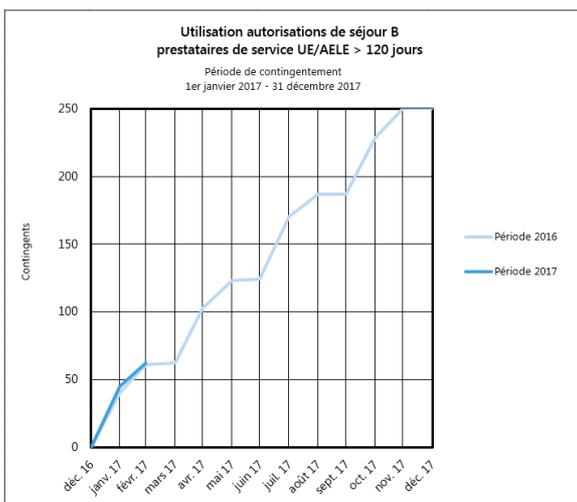
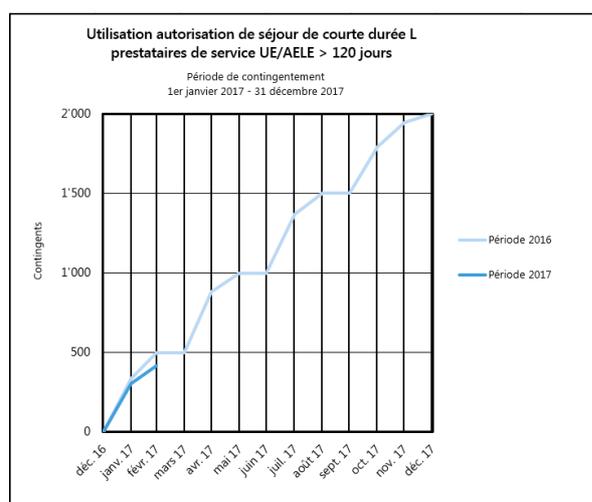


- 4500 autorisations de séjour de courte durée L et 3000 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin février 2017, à 15% des autorisations de séjour de courte durée L et 23% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées
Janvier	333	303	40	45
Février	500	417	61	62
Mars	500		62	
Avril	880		103	
Mai	1'000		123	
Juin	1'000		124	
Juillet	1'370		170	
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'794		229	
Novembre	1'946		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin février 2017, à 21% des autorisations de séjour de courte durée L et à 25% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2016	Février 2017	Différence en %	Janvier - février 2016	Janvier - février 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	4'997	4'673	-6.5	10'709	9'951	-7.1
Agriculture	184	168	-8.7	359	330	-8.1
Industrie et artisanat	961	916	-4.7	1'935	1'928	-0.4
Services	3'852	3'589	-6.8	8'415	7'693	-8.6
UE-17	4'191	3'805	-9.2	8'942	8'064	-9.8
Agriculture	75	77	2.7	144	136	-5.6
Industrie et artisanat	809	738	-8.8	1'620	1'556	-4.0
Services	3'307	2'990	-9.6	7'178	6'372	-11.2
UE-8	646	579	-10.4	1'454	1'297	-10.8
Agriculture	85	65	-23.5	169	149	-11.8
Industrie et artisanat	137	121	-11.7	283	256	-9.5
Services	424	393	-7.3	1'002	892	-11.0
UE-2	138	282	104.3	264	560	112.1
Agriculture	24	26	8.3	46	45	-2.2
Industrie et artisanat	14	57	307.1	25	111	344.0
Services	100	199	99.0	193	404	109.3
Croatie	8	3	-62.5	19	11	-42.1
Agriculture	0	0	-	0	0	-
Industrie et artisanat	0	0	-	3	4	33.3
Services	8	3	-62.5	16	7	-56.3

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a diminué pendant les mois de janvier et février 2017 dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, elle a augmenté dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Février 2016	Février 2017	Différence en %	Janvier - février 2016	Janvier - février 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	4'708	5'381	14.3	11'842	12'177	2.8
Agriculture	441	440	-0.2	609	648	6.4
Industrie et artisanat	657	685	4.3	1'475	1'559	5.7
Services	3'610	4'256	17.9	9'758	9'970	2.2
UE-17	3'449	4'271	23.8	9'088	9'776	7.6
Agriculture	141	123	-12.8	192	155	-19.3
Industrie et artisanat	572	589	3.0	1'279	1'372	7.3
Services	2'736	3'559	30.1	7'617	8'249	8.3
UE-8	811	864	6.5	1'937	1'918	-1.0
Agriculture	238	273	14.7	327	405	23.9
Industrie et artisanat	54	59	9.3	142	130	-8.5
Services	519	532	2.5	1'468	1'383	-5.8
UE-2	418	201	-51.9	747	403	-46.1
Agriculture	62	43	-30.6	90	87	-3.3
Industrie et artisanat	26	31	19.2	31	45	45.2
Services	330	127	-61.5	626	271	-56.7
Croatie	24	42	75.0	56	65	16.1
Agriculture	0	1	-	0	1	-
Industrie et artisanat	4	6	50.0	21	10	-52.4
Services	20	35	75.0	35	54	54.3

Source : SYMIC

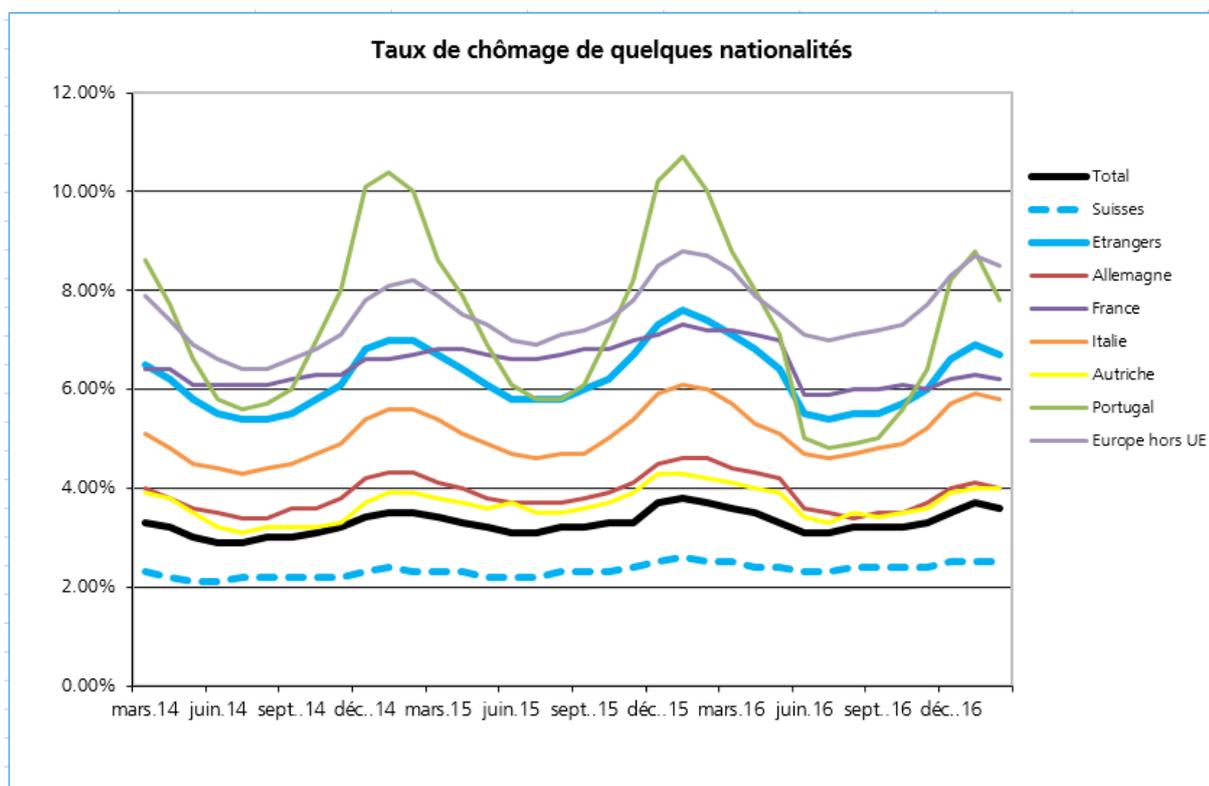
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en février 2017

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Restauration et hébergement	2'372
Bureaux de consultation, informatique	1'990
Agriculture	502
Santé et service vétérinaire	489
Enseignement	396

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Février 2016	Février 2017
Total	3.7%	3.6%
Etrangers	7.4%	6.7%
Suisses	2.5%	2.5%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2016	Février 2017	Différence en %	Janvier - février 2016	Janvier - février 2017	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	5	5	0.0	13	12	-7.7
Par suite de violence conjugale	2	0		3	1	-66.7
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	3	5		10	11	10.0
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	263	260	-1.1	595	538	-9.6
Sans papiers a) ⁴	23	26		119	56	-52.9
Parent étranger d'un enfant suisse	12	10		22	17	-22.7
Intérêts publics majeurs	2	2		8	9	12.5
Conversion de permis F ⁵ en permis B b) ⁴	154	163		315	328	4.1
Conversion de permis N ⁶ en permis B c) ⁴	15	15		21	21	0.0
Autres exceptions ⁷	57	44		110	107	-2.7
Total	268	265	-1.1	608	550	-9.5

Source : SYMIC

⁴ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁵ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁶ Permis N = requérants d'asile.

⁷ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁸ par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier - février 2017
Afghanistan	64
Chine	48
Kosovo	46
Irak	23
Erythrée	22
Sri Lanka	22
Congo RDC	20
Somalie	20
Syrie	20
Brésil	17
Autres	103
Total	405

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidante permanente						
	Février 2016	Février 2017	Différence en %	Janvier - février 2016	Janvier - février 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'386	3'242	-4.3	7'547	6'912	-8.4
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	733	676	-7.8	1'550	1'391	-10.3
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'653	2'566	-3.3	5'997	5'521	-7.9

Source : SYMIC

⁸ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2016	Février 2017	Différence en %	Janvier - février 2016	Janvier - février 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'386	3'242	-4.3	7'547	6'912	-8.4
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'747	1'630	-6.7	3'972	3'542	-10.8
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'639	1'612	-1.6	3'575	3'370	-5.7

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - février 2017
Italie	642
Allemagne	565
Portugal	511
France	461
Kosovo	357
Espagne	275
Macédoine, ex-Rép youg.	269
Inde	262
Etats-unis d'Amérique	235
Serbie	215
Autres	3'120
Total	6'912

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Février 2016	Février 2017	Différence en %	Janvier - février 2016	Janvier - février 2017	Différence en %
Naturalisations	3'073	3'839	24.9	5'435	6'000	10.4
ordinaires	1'828	2'631	43.9	3'807	4'223	10.9
facilitées et réintégrations	1'245	1'208	-3.0	1'628	1'777	9.2

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Février 2016	Février 2017	Différence en %
Italie	468	496	6.0
Portugal	217	443	104.2
Allemagne	350	442	26.3
France	216	303	40.3
Kosovo	217	271	24.9
Espagne	124	148	19.4
Turquie	95	121	27.4
Serbie	98	99	1.0
Royaume-Uni	41	81	97.6
Bosnie et Herzégovine	60	79	31.7

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Février 2016	Février 2017	Différence en %	Janvier - février 2016	Janvier - février 2017	Différence en %
Total	7'230	6'215	-14.0	13'928	12'767	-8.3
octroyées de manière anticipée ⁹	277	295	6.5	482	545	13.1

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - février 2017
Pologne	52
Inde	49
Russie	45
Hongrie	42
Roumanie	38

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 12'767 autorisations d'établissement C ont été octroyées en février 2017, dont 545 (4.3%) de manière anticipée.

⁹ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidante non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidante.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).